

N°14
MARS 2011

Sommaire

- **Éditorial** Page 1
- **Le dossier du mois : les contrats aidés** Page 2
- **le portrait du mois : Critina BERTRAND** Page 3
Chargée de mission " droits des femmes"
- **Actualités :** Page 4
 - La République se vit à visage découvert
 - la télédéclaration (PAC)

Priorité de l'État en 2011 :
l'emploi et la baisse durable du
chômage

Éditorial



Comme à l'échelle nationale la situation de l'emploi dans le département se stabilise et s'établit à 17 000 chômeurs à fin février 2011. Toutefois, des problèmes structurels (emploi des jeunes) ou consécutifs à la grave crise économique que nous venons de traverser (augmentation du nombre de chômeurs de longue durée et de plus de 50 ans) perdurent.

Face à ce constat, le Président de la République vient d'annoncer un plan d'action d'un montant de 500 millions d'euros. **Des mesures visent les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD) :** augmentation du nombre de contrats aidés disponibles dans le secteur non-marchand ; rencontre par Pôle Emploi de l'ensemble des DELD de catégorie A. (sans aucun emploi) .

D'autres prévoient l'**augmentation du nombre de contrats en alternance** : contrats d'apprentissage et de professionnalisation. La voie de l'alternance est un véritable passeport pour l'emploi des jeunes avec un taux d'insertion élevé (86%).

Enfin, un effort particulier va être engagé afin de fluidifier le marché du travail (réduction du délai de satisfaction des offres d'emploi déposées à Pôle Emploi).

Ce plan d'action innove également par sa méthode. Les 3 Services Publics de l'Emploi Locaux (**SPEL**), animés par les Sous-Préfets sont mobilisés dans chaque arrondissement (Epinal et Remiremont, St-Dié-des-Vosges et Neufchâteau) pour la mise en œuvre **d'un plan d'action** destiné à fédérer les interventions des acteurs en direction de la baisse du chômage. Dans le département, les SPEL se sont réunis fin mars et vont bâtir leurs plans d'action.

Dominique SORAIN,
Préfet des Vosges

LE DOSSIER DU MOIS

LES CONTRATS AIDÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2010 est entré en application le nouveau contrat unique d'insertion du secteur non-marchand (CUI-CAE) et le contrat initiative emploi du secteur marchand (CUI-CIE).

Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

En 2010, les contrats aidés dans le secteur non-marchand (CUI-CAE) ont été largement mobilisés, ainsi 3147 contrats ont été signés dans le département des Vosges.

En 2011, les contrats aidés seront consacrés en priorité **aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux jeunes de 16 à 26 ans de faible niveau de qualification, aux personnes reconnues travailleurs handicapés, aux bénéficiaires des minima sociaux.**

Le rôle des services de l'Etat est d'assurer le suivi de l'enveloppe unique régionale contrats aidés et la coordination entre les différents employeurs, administrations, établissements publics, collectivités territoriales, associations.

Les dispositions de l'arrêté du Préfet de la région Lorraine du 2 décembre 2010 fixe le montant des aides :

- le montant de l'aide de l'Etat pour les CAE en Lorraine a été fixé à 70% du SMIC brut par heure travaillée et 105% pour les ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion)
- le montant de l'aide de l'Etat pour les CIE a été fixé à 30 % du SMIC brut par heure travaillée ;

La Convention d'Objectifs et de Moyens signée récemment entre l'Etat et le Conseil Général des Vosges bénéficie uniquement aux ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion).

Les employeurs potentiels sont invités à se rapprocher de Pôle Emploi pour avoir des informations plus précises et déposer leurs offres.

Contrats aidés - Année 2011 - Département des Vosges

	Programmation 1er semestre 2011 (financement Etat et CG)	Réalisés au 19/03/2011	Disponibles	Part réalisée Vosges
CUI - CIE	228	63	165	27,6%
CUI - CAE	1352	622	730	46,0%
TOTAL CUI	1580	685	895	43,4%

LE PORTRAIT DU MOIS

CRISTINA BERTRAND : CHARGÉE DE MISSION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DANS LES VOSGES

Présentation : Cristina Bertrand a d'abord été enseignante (chargée de cours en sociologie du droit à l'Université de Coimbra (Portugal) puis professeur de droit, sciences économiques et sociales et espagnol au lycée Jeanne d'Arc à Remiremont. Elle a également été avocate stagiaire et avocate au Barreau de Lisbonne puis juriste d'entreprise. Elle a participé à cette époque à une étude sur l'organisation des Etats et des collectivités territoriales dans l'Union européenne. Depuis janvier 2001, **Cristina Bertrand** est experte judiciaire traductrice et interprète près la Cour d'Appel de Nancy. Elle a assuré le poste de conseillère juridique au Conseil départemental d'accès au droit des Vosges chargée de la liaison avec l'Education Nationale.



Cristina BERTRAND

Entretien avec C. Bertrand :

Expliquez-nous votre mission dans les Vosges ?

Cristina Bertrand : La France et l'Europe ont placé l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au cœur de leur politique publique, en tant que facteur de cohésion sociale et d'égalité des chances. Les politiques publiques, que les chargées de mission doivent s'efforcer de décliner dans leur département, reposent sur les besoins respectifs des hommes et des femmes dans une société qui se veut équilibrée (entreprises, initiative, emploi, éducation, santé...), et sur les inégalités de fait qui nécessitent encore de mesures positives (l'accès et le retour à l'emploi, l'aide à la création d'entreprises, violences subies de la part de leur conjoint, partenaire ou même fils adulte, etc.).

1°- l'accès et le retour à l'emploi fait partie des priorités du département des Vosges, d'où l'axe prioritaire de ma mission.

2°- une femme sur dix est encore aujourd'hui victime de violences conjugales, comportement inacceptable et dont le coût économique est estimé à plus d'un milliard d'euros par an, même si la résolution du problème nécessite une prise en charge globale.

3°- en matière d'égalité professionnelle, un travail sera accompli avec l'éducation nationale sur l'orientation des jeunes filles.

Travaillez-vous en coordination avec d'autres services de l'Etat ?

Cristina Bertrand : Je travaille particulièrement avec Pôle emploi et la DIRECCTE, le Ministère de l'Education Nationale, les services de la Police et de la Gendarmerie.

**Pour me joindre : Cristina BERTRAND - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Vosges - 4, avenue du Rose-Poirier 88050 EPINAL
tél. 03.29.68.48.59 - courriel : cristina.bertrand@vosges.gouv.fr**



PRÉFET DES VOSGES

L'Etat dans les VOSGES

Liberté - Egalité - Fraternité

www.vosges.gouv.fr

ACTUALITÉS

www.visage-decouvert.gouv.fr



La République
se vit à visage
découvert

▶ En savoir plus

La loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public a été publiée au JO du 12 octobre 2010 après avoir été soumise au contrôle du Conseil Constitutionnel.

La loi a prévu que la mesure d'interdiction de la dissimulation du visage ne serait applicable qu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de sa promulgation. Cette interdiction prend donc effet le 11 avril 2011 dans tous les lieux publics : voies publiques, transports en commun, commerces et centres commerciaux, établissements scolaires, bureaux de poste, hôpitaux, tribunaux, administrations, salles de spectacle, enceintes sportives...

Des informations sont disponibles sur internet (<http://www.visage-decouvert.gouv.fr>) des dépliants sont à disposition dans les services de l'Etat.

LA TÉLÉDECLARATION DES AIDES AGRICOLES : UN MOYEN EFFICACE, SÛR ET MODERNE POUR SE SIMPLIFIER LA VIE !

Télépac permet aux exploitants de télédéclarer leur demande d'aides directes de la Politique agricole commune (PAC), entre le 1^{er} avril et le 16 mai 2011.

Il intègre les dispositifs les plus sollicités dans le département des Vosges :

- ▶ l'ensemble des aides végétales et animales,
- ▶ la Prime Herbagère Agro-environnementale (PHAE) et l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).

UN OUTIL AUX AVANTAGES MULTIPLES

Actuellement, au niveau national, 41 % des demandes d'aides surfaces transitent par Télépac. **Ce taux est de 74,5% dans les Vosges.**

En pointe dès le démarrage de la télédéclaration en 2006, notre département a rapidement bénéficié de nombreux avantages pour les déclarants. La télédéclaration est **simple, accessible 24 heures sur 24. Les risques d'erreur sont limités** par des calculs et vérifications automatiques, **les modifications sont possibles à tout moment et jusqu'au 16 mai 2011. Enfin, les données sont sécurisées.**

LES SERVICES DE L'ÉTAT SE MOBILISENT

Le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT), s'est fixé un objectif de 80 % des dossiers PAC télédéclarés en 2013. Pour atteindre ce taux, les services de l'Etat dans le département se mobilisent. Ainsi, la Direction départementale des territoires (DDT) reconduit son action de mise à disposition du public de postes informatiques à Epinal mais également dans ses antennes de Saint-Dié-des-Vosges et de Vittel. Les agriculteurs peuvent ainsi être reçus, sur rendez-vous, pour télédéclarer leurs aides dans des conditions de connexion optimales. Par ailleurs, la DDT lance également un plan de communication important et tiendra un stand spécialement dédié à Télépac au salon Eurogénétique du 30 mars au 2 avril 2011. Par ailleurs, les organismes de conseils habituels (Chambre d'agriculture, centre de gestion, syndicats...) sont également pleinement engagés dans la démarche depuis le début et dispensent des conseils ou des formations aux exploitants qui les sollicitent.